

Question orales

et c'est ce qui a motivé notre décision. De nouveaux domaines de compétence se développent. Il importe que nous ayons recours à des spécialistes de ces nouveaux domaines dans tout le pays. Je prétends que, en collaboration et en consultation avec le Comité consultatif du statut de réfugié, nous serons en mesure de le faire.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, la ministre voudrait-elle être franche avec la Chambre et nous assurer qu'elle ne suit pas simplement les ordres du premier ministre qui cherche, de toute évidence, à remplacer une personne compétente par un autre conservateur inconditionnel?

● (1450)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le député ne connaît pas très bien ce comité, qui est un comité consultatif ministériel. Je peux lui affirmer que les personnes nommées ont à cœur le bien des gens, qu'elles s'occupent des problèmes des réfugiés et qu'elles connaissent la situation, non seulement chez nous, mais également dans d'autres pays du monde où il faut voir le problème de façon beaucoup plus approfondie que ne l'a fait le gouvernement précédent.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA MUTATION DU COMMANDANT DE LA BASE D'EDMONTON

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question qui fait suite à celle de mon collègue, le député de Pembina. L'affectation du colonel De Tracey à un emploi de bureau s'inscrivait dans le cours normal des choses, a déclaré le ministre, et n'avait rien à voir avec la tragédie qui a précédé son affectation. Le colonel De Tracey devait se présenter au Collège national de la défense, à Ottawa, pour se préparer à son nouveau poste. Le ministre pourrait-il nous assurer qu'il pourra fréquenter ce collège ou va-t-on permettre aux hautes instances de la défense, à Ottawa, de se débarrasser d'un officier de carrière très considéré au sein de nos forces armées?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député se rend certes compte que les effectifs des Forces armées canadiennes s'élèvent à 83,000 hommes actuellement et que les affectations d'officiers et d'hommes un peu partout au pays et parfois à l'étranger sont de l'ordre normal des choses. En l'occurrence, l'affectation du colonel De Tracey était imminente. Il occupera un poste au service des approvisionnements du ministère de la Défense nationale, poste très important pour lui. Si j'interprète

bien la question du député, il ne faudrait pas considérer cette nomination dans le sens où il l'entend. Il s'agit d'un poste important comportant de lourdes responsabilités. Quant à l'école d'état-major, je n'ai pas consulté la dernière liste des effectifs, mais je vais tâcher de me renseigner.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE DOCUMENT DE TRAVAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances qui a parlé tout à l'heure de la création d'un nouveau milieu. Dans le même esprit, le gouvernement et lui ont publié un document de travail sur les institutions financières qui crée somme toute un système de vases communicants entre les institutions financières et les établissements commerciaux. Compte tenu du fait que ce document permettra dorénavant à un simple particulier de posséder une banque au Canada, le ministre expliquera-t-il comment la création d'une «Banque Rosenberg du Canada» aidera les consommateurs et les emprunteurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le document que ma collègue la ministre d'État aux Finances a déposé aujourd'hui essaie de favoriser la concurrence dans les milieux financiers, cela saute aux yeux. On y attache par ailleurs beaucoup d'importance à la protection du déposant et à cet égard, on a recommandé d'instaurer certaines règles très claires et très strictes en matière de conflits d'intérêts et de transactions d'initiés et de réglementer davantage le secteur financier.

LA POSSIBILITÉ QU'UNE BANQUE APPARTIENNE À UNE SEULE PERSONNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je reviens à la même question. Je voudrais que le ministre des Finances explique comment on pourra, d'après ce document de travail qui permettrait à un simple particulier d'être le seul propriétaire d'une banque canadienne, établir des mesures législatives susceptibles d'aider le secteur financier en accentuant la concurrence et en assurant un meilleur service et une plus grande sécurité à l'emprunteur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis certain que le député n'a pas eu l'occasion de lire le document à fond. S'il le fait, il verra qu'il y est question de règles très strictes en matière de conflits d'intérêts ou de transactions d'initiés qui empêcheront les gens de profiter de la situation lorsqu'il s'agira d'utiliser l'argent des déposants. A cela vient s'ajouter une réglementation plus stricte et plus élaborée qui protégera le déposant contre les abus auxquels le député a fait allusion.